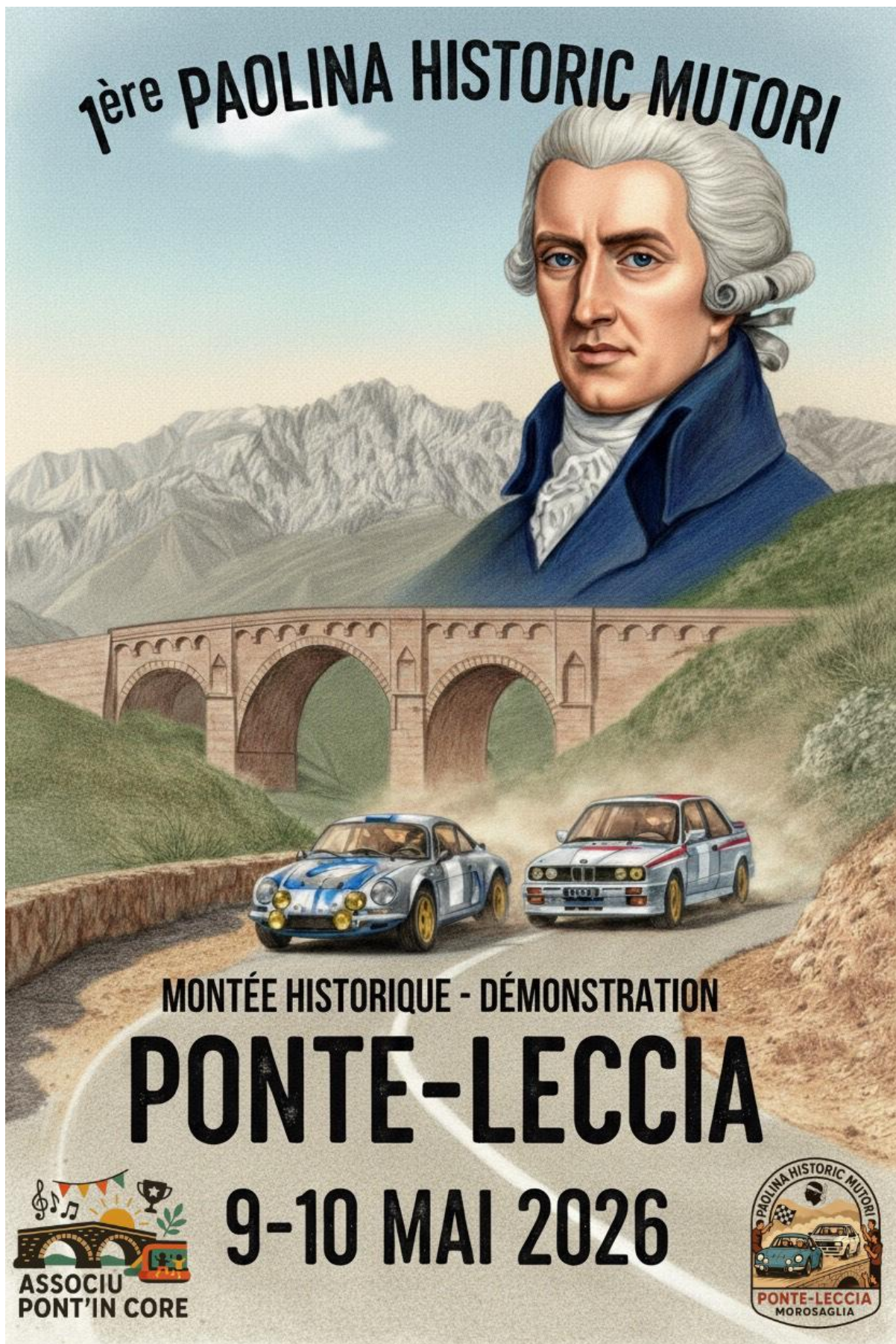


PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

1ère PAOLINA HISTORIC MUTORI



MONTÉE HISTORIQUE - DÉMONSTRATION

PONTE-LECCIA

9-10 MAI 2026



PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

ARTICLE 1. ORGANISATION

Nom de la manifestation : 1^{ère} PAOLINA HISTORIC MUTORI

Date de la manifestation : Samedi 9 et dimanche 10 mai 2026

Organisateur administratif et technique : ASSOCIU PONT'IN CORE

Lieu(x) de la manifestation : Ponte-Leccia – Valle di Rustinu

Type de manifestation : Montée historique de véhicules et de démonstration

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation et aux prescriptions applicables à l'événement prévu.

1.1. COMITE D'ORGANISATION

Président	Lucien MARSICANO
Co-Président	Dominique NANNUCCI
Vice-Président	Samir BERNOUS
Secrétaire Général	Ange BASTIANI
Membre	Ange-Mathieu TURCHINI
Membre	Olivier OTTOBRINI
Membre	Thomas OTTOBRINI

1.2. ENCADREMENT/PLAN DE SECURITE

Directeur de Course (départ)	Patrick MARIANI
Chef de Poste (stop)	Jean-Claude PRECIGOUT
Médecin (départ)	Dr. Jean-Claude EHLINGER
Ambulance (départ)	AMBULANCES IMPERIALES
Dépanneuse (départ)	AMERICA GARAGE
Responsable vérifications administratives	Lucien MARSICANO
Responsable vérifications techniques	Dominique NANNUCCI
Responsable radio	DELTA COM

Les postes intermédiaires seront positionnés à des distances courtes tout le long du parcours des démonstrations sur route(s) fermée(s), à des endroits stratégiques comme indiqué et conforme aux RTS.

Ces derniers (comme le départ et le STOP) sont équipés des radios (en liaison avec le DC au départ de chaque montée), d'extincteurs, de panneaux de signalisation, de gilets fluorescents, de drapeaux jaunes, d'absorbants et de balais.

PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

1.3. HORAIRES

- Ouverture des engagements le lundi 30 mars 2026 à 9 heures.
- Clôture des engagements le lundi 27 avril 2026 à minuit.
- Publication de la liste des engagés le lundi 4 mai 2026 à 18 heures.
- Accueil des participants le samedi 9 mai 2026 de 8 heures 30 à 10 heures 45.
- Vérifications administratives le samedi 9 mai 2026 de 8 heures 30 à 10 heures 30 à la Mairie de Ponte-Leccia.
- Vérifications techniques le samedi 9 mai 2026 de 8 heures 45 à 10 heures 45 à l'Espace Maria Julia (entrée de Ponte-Leccia, côté Bastia).
- Briefing concurrent lors de leur passage aux vérifications administratives, avec feuille d'émargement.
- Parc fermé : Terrain en face de la Maison de la Santé (qui se situe à côté de la Mairie à Ponte-Leccia).
- Parc de regroupement durant l'épreuve (samedi/dimanche) : Parking derrière le Bar « La Belle Epoque », qui se situe au rond-point de Ponte-Leccia.
- Affichage de la liste des participants autorisés à prendre le départ le samedi 9 mai 2026 à 11 heures 30 à la Mairie de Ponte-Leccia.
- Démonstration(s) le samedi 9 mai 2026 à partir de 12 heures 30 à Ponte-Leccia et le dimanche 10 mai 2026 à partir de 8 heures 15 à Valle di Rustinu.
- Buffet convivial offert aux participants le dimanche 10 mai 2026 à partir de 13 heures à la Salle des Fêtes de Ponte-Leccia, suivi de la remise de souvenirs.

1.4. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les participants devront présenter :

- Permis de conduire pour le **conducteur** ;
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).
- Certificat médical de moins d'un an à compter de la date du début de l'évènement, pour le conducteur uniquement.

1.5. VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques sont d'ordre général et porteront sur la vérification du véhicule engagé et sur les points essentiels liés à la sécurité :

- Niveau du liquide de frein
- Ceintures/harnais
- Fixation batterie
- Pneumatique
- Extincteur attaché (capacité de 1kg minimum) en cours de validité.
- Gilet fluorescent
- Triangle de pré-signalisation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule considéré comme non-conforme, si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamer de dédommagements.

PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

ARTICLE 2. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

2.1. Les engagements seront reçus (par courrier uniquement) à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASSOCIU PONT'IN CORE
Espace Maria Julia
RT 20 – Ponte Leccia
20218 MOROSAGLIA

Jusqu'au lundi 27 avril 2026 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 160,00 € (avec publicité obligatoire de l'organisateur). Pour être valables, les dossiers d'engagements devront obligatoirement être complets, et accompagnés du montant des droits d'engagement.

Uniquement les engagements reçus par courrier avant la date de clôture de ces derniers (tampon de La Poste faisant foi) seront pris en compte.

2.2. EQUIPAGES

Tout équipage doit être composé du premier conducteur et facultativement d'un ou plusieurs équipier(s) (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le conducteur doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la manifestation, un équipier doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité. Dans les voitures de série conformes à la législation routière française, l'âge minimum du passager est de 10 ans.

Pour les passagers mineurs, une autorisation parentale (attestation sur l'honneur) est obligatoire.

ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150 véhicules.

- Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du 01/01/1919 jusqu'au 31/12/1999 (sauf quota autorisé pour les voitures dites « PROMO/VIP/DEMO », au choix de l'organisateur et selon disponibilité).

3.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE DES PARTICIPANTS

- Casque homologué ou ayant été homologué aux normes FIA.
- Vêtements recouvrant entièrement les jambes.
- Chaussures fermées (ou chaussures homologuées ou ayant été homologuées aux normes FIA).
- Vêtements recouvrant entièrement les bras est recommandé.
- Les matières particulièrement inflammables (synthétiques et nylon etc.) sont prohibées.

PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

ARTICLE 4. SITES ET INFRASTRUCTURES

4.1. DESCRIPTION

La montée historique et de démonstration à un parcours total de démonstration sur route(s) fermée(s) de 36 kilomètres répartis sur 2 jours soit :

- Samedi 9 mai 2026 : « U PONTE À A LECCIA – BOCCA DI RISCAMONE » 7,50 km à parcourir 3 fois.
- Dimanche 10 mai 2026 : « VALLE DI RUSTINU – BOCCA À SERNA » 4,50 km à parcourir 3 fois.

4.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

4.3. PARCOURS

- Longueur : 7,50 km (x 3) maximum le 1^{er} jour ; 4,50 km (x 3) le 2^{ème} jour (sans tolérance).
- Largeur : Libre.
- Pente moyenne : 36 à 46%.
- Revêtement : Enrobé de bitume.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Le dispositif de sécurité sur le parcours de la montée est en tous points conforme aux RTS.

ARTICLE 5. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

Les participants partiront dans l'ordre croissant des numéros.

Avant chaque phase de démonstration, le directeur de course et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée peut se voir refuser son départ et ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes.

En cas d'abandon, le concurrent devra informer la direction de course (au départ) par le biais d'un commissaire de course si arrêté à l'intérieur du parcours à un poste intermédiaire ou dans le cas échéant, par téléphone via le numéro indiqué sur le courrier de « briefing participant » transmis en main propre lors de son passage aux vérifications administratives.

Les montées historiques et de démonstration n'étant pas chronométrées, les participants devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et dépassements sont formellement interdits.

Les concurrents dont les agissements (manœuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportive) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres participants et/ou sa propre sécurité seront exclus à tout moment de l'évènement.

Le « drift » sur l'ensemble du parcours est interdit.

Les participants devront respecter le Code de la Route sur le parcours de liaison (route ouverte à la circulation).

La mise en parc fermé n'est pas obligatoire.

PAOLINA HISTORIC MUTORI

REGLEMENT

ARTICLE 6. ASSURANCE

L'organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux articles R.331-30 et A.331-32 du Code du Sport. Celui-ci contractera une assurance à responsabilité civile (RC) – organisateur de manifestations sportives comportant la participation de véhicules à moteur - selon la réglementation en vigueur durant l'intégralité de la manifestation.

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et reste le seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture. Ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des participants (conducteur et passager), aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens, sur le parcours fermé (démonstration) et sur les axes de liaison (ouverts à la circulation).

Chaque participant/conducteur est totalement responsable de son/ses passagers déclaré(s) sur son bulletin d'engagement (1 passager/montée), et de son/ses assurance(s).

ARTICLE 7. PUBLICITE

L'organisateur se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités obligatoires(s) sur les voitures.

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors des vérifications administratives.

ARTICLE 8. PRIX

Les participants pourront recevoir un souvenir de la manifestation.

ARTICLE 9. OBSERVATIONS/RAPPELS REGLES

- En signant leur bulletin d'engagement, **les participants (conducteur et passager) affirment avoir pris connaissance du règlement** de l'évènement et s'engagent à respecter les règles de ce dernier et de l'organisation.
- **Les participants ayant une conduite dangereuse et/ou de « drift »** tout le long du parcours sur route fermée, **seront exclus définitivement de l'évènement par l'organisation.**
- À compter du passage aux vérifications techniques, le règlement des droits d'engagement ne sera pas remboursé.
- Le timing officiel sera distribué aux participants lors de leur passage aux vérifications administratives.
- **Respect des règles, de l'organisation, du timing, des commissaires de course et des participants engagés.**
- Bonne ambiance, convivialité et esprit d'équipe.